



Utilisation d'une pièce extérieure au dossier

Par **aurelie06**, le **21/02/2009** à **22:33**

Bonjour, Une administration a-t-elle le droit d'utiliser une pièce qui n'a pas été remise dans un dossier mais qu'elle a en possession d'un dossier précédemment déposé ? Pour être plus claire, mon mari a demandé un visa de conjoint de français en janvier 2008 avec un casier judiciaire comportant des antécédants. Visa refusé. Un an plus tard, en janvier dernier, il a déposé une nouvelle demande (donc un nouveau dossier avec un numéro de dossier différent), cette fois-ci avec un casier judiciaire vierge. Mais le consulat se sert du casier judiciaire "sale" du premier dossier pour refuser le visa. En a-t'il le droit ? Je remercie par avance quiconque prendra la peine de me lire et de me répondre.

Par **aurelie06**, le **23/02/2009** à **19:34**

Personne n'a de réponse ?